

Le chemin du roi, dont le grand-voyer Robineau, entre les années 1709 et 1713, avait fait le tracé sur la rive sud du St-Laurent, de Québec à la Grande-Anse, était alors sur la grève ; on en voit encore des vestiges. Le chemin de la grève, pour divers motifs parmi lesquels on trouve le changement de site de l'église, fut aboli en 1802, et remplacé par le chemin actuel de la première Concession, ou chemin de l'Anse, tel qu'il appert par le procès-verbal de J. Thomas Taschereau, député grand-voyer, en date du 24 juillet 1802. C'est au cours de cet été que messire Antoine L'aucher, curé, et sieur J. Bte Anctil transportèrent le Calvaire sur le nouveau chemin de l'Anse, l'image du Sauveur étant renouvelée. La bénédiction solennelle en fut faite le deuxième dimanche d'octobre, après vêpres, par Messire Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle ; elle attira, par une température idéale, une foule nombreuse des paroisses voisines ; sur un très long parcours, le chemin était bordé de voitures. Pour que le prédicateur domina l'immense auditoire, il fallut bien improviser une chaire ; une calèche eut cet honneur singulier : le sermon de M. Panet y fut éloquent au point de mettre des larmes dans bien des yeux.

Le nouveau Calvaire continua d'être un lieu de pèlerinage. On vit un jour une femme y prier de 8 heures du matin à 4 heures du soir, et repartir sans la béquille jusque là nécessaire à sa démarche pénible. Un homme, tête et pieds nus, habillé d'une toile grossière, implora toute une après-midi la pitié du Christ qui guérit : il laissa au Calvaire son bâton d'infirme. Même dans la saison rigoureuse, beaucoup de voitures s'y arrêtaient ; un jour de grand froid, on eut le spectacle d'un pauvre vieux égrenant son chapelet, à genoux sur la neige, sa tête chauve découverte. Le dimanche, on s'y réunissait en grand nombre pour la prière du soir. Le respect humain n'était pas encore né. Longtemps il y eut un tronc au pied de la croix un syndic spécial était comptable des offrandes à Monsieur le curé. Jamais elles ne tentèrent la convoitise : une effraction eût été sacrilège. Le bon vieux temps !